



Avenant contrat de travail

Par Benou

Bonjour,

J étais en CDI 39h et j ai fais demande écrite pour passer en CDII 25h afin de pouvoir me libérer du temps pour mon activité libérale à côté.

Ça fait presque 1 an que je suis en CDII 25h mais je n'ai toujours pas signé d'avenant à mon contrat de base de 39h.

Comment ça se passe juridiquement ? À quel contrat suis je relié ?

Car j'aimerais faire une demande de rupture conventionnelle afin de me consacrer entièrement à mon activité libérale.

Merci pour votre retour à ce sujet.

Cordialement.

Par hideo

Bonjour,

Vous avez demandé par écrit de passé à temps partiel à 25 heures par semaine ,cela a été accordé par votre employeur .

Normalement ,l'employeur aurait du faire un venant au contrat de travail en y mentionnant les horaires de travail .

Questions :

1/votre employeur vous a t il répondu par écrit avec les horaires applicables .

2/ A défaut d'avenants vos nouvelles fiches de payes mentionnent t elles les horaires de travail ??

Cordialement